PPCR catégorie B : une fiche pour y voir plus clair

La mise en œuvre du protocole PPCR (parcours professionnels, carrières et rémunérations) suscite beaucoup d'interrogations, d'inquiétude et parfois d'incompréhension.

Afin de répondre objectivement à ce questionnement légitime, la **CFDT-Fonctions publiques** (UFFA-CFDT) a publié une fiche très claire à l'attention des agents de **catégorie B** (*).

Étayée d'exemples précis, elle permettra à chacun de mesurer l'évolution de sa situation personnelle depuis l'étape initiale du transfert primes-points du 1er janvier 2016, notamment en comparant, pour une situation identique, l'avant PPCR et l'après PPCR.

Ce guide complète utilement notre article précédemment paru sur ce même sujet.

(*) Pour les agents de catégorie C, la fiche explicative se trouve ici.

ppcr_2017_agents_b-1